

Verzekeringen PRECURA Assurances

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2021

8 avril 2022

**Traduction libre du « rapport SFCR 2021 » rédigé à
l'origine en néerlandais**

Table des matières

Table des matières	2
1. Activités et prestations	5
1.1 Activités.....	5
1.1.1 Politique de produits et groupes cibles.....	5
1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle	6
1.1.3 Nom et coordonnées du Commissaire Réviseur	7
1.1.4 Structure de groupe.....	7
1.1.5 Les zones géographiques dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités.....	7
1.2 Prestations d'assurance	8
1.2.1 Primes	8
1.2.2 Sinistres	8
1.3 Rendement des placements.....	9
1.4 Autres revenus / frais matériels.....	10
1.5 Résultat de l'entreprise.....	10
2. Système de gestion	11
2.1 Informations générales concernant le système de gestion	11
2.1.1 Actionnaires	12
2.1.2 l'Organe d'Administration	12
2.1.3 Le Comité de Direction.....	13
2.1.4 Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC)	14
2.1.5 le Comité de Nomination et de Rémunération (le CNR)	15
2.2 Exigences d'expertise et de fiabilité	16
2.2.1 Fit & proper	16
2.2.2 Procédure d'évaluation de l'expertise et de la fiabilité	17
2.3 Système de Gestion des Risques, y compris l'évaluation des risques propres et de la solvabilité... 18	
2.3.1 Système de Gestion des Risques	18
2.3.2 Evaluation du risque propre et de la solvabilité.....	18
2.3.3 La fonction de Gestion des Risques	19
2.4 Système de contrôle interne	19
2.5 La Fonction Compliance.....	21
2.6 La Fonction d'Audit Interne.....	21

2.7 La Fonction Actuarielle	22
2.8 Sous-Traitance	22
3. Profil de Risque	23
3.1 Description des risques	23
3.1.1 Risque d'assurance (risque de souscription).....	23
3.1.2 Risque de marché.....	24
3.1.3 Risque de Crédit.....	24
3.1.4 Risque de liquidité	24
3.1.5 Risque Opérationnel	25
3.1.6 Autres Risques	25
3.2 Surveillance et suivi des risques	26
3.3 Sensibilité au Risque	26
3.4 Techniques d'atténuation des Risques	26
4. Évaluation à des fins de solvabilité	27
4.1 Actif	28
4.1.1 Immobilisations incorporelles.....	28
4.1.2 Méthodes d'évaluation des placements.....	28
4.1.3 Part des réassureurs dans les provisions techniques	28
4.1.4 Autres actifs.....	28
4.2 Passif.....	29
4.2.1 Provisions Techniques.....	29
4.2.1.1 Méthodes d'évaluation	29
4.2.1.2 Mesures transitoires.....	30
4.2.2 Autres passifs.....	30
4.2.3 Méthodes d'évaluation alternatives.....	31
4.2.4 Autres informations	31
5. Gestion du Capital	32
5.1 Capitaux propres : structure	32
5.2 Exigence de solvabilité (SCR).....	32
5.3 Capital minimum requis (MCR).....	33
5.4 SCR – MCR.....	33
6. Événements postérieurs à la fin de l'exercice	34

APPENDIX ANNUAL QUANTITATIVE REPORTING TEMPLATES35

QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – ASSETS36

QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – LIABILITIES.....37

QRT – S.05.02.01.06 – Premiums, Claims and expenses by country.....38

QRT – S.12.01.01.01 – Information on Technical Provisions.....39

QRT – S.22.01.01.01 – Long Term Guarantees40

QRT – S.23.01.01.01 – OWN FUNDS.....41

QRT - S.23.01.01.02 – RECONCILIATION RESERVE.....42

QRT - S.25.01.01.01 - BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT.....43

QRT - S.25.01.01.02 – CALCULATION SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT44

QRT - S.28.01.01.05 – CALCULATION MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT45

1. Activités et prestations

1.1 Activités

Precura a été créée en tant qu'assureur mutualiste en 1953 et peut se prévaloir, d'abord en tant que mutualité et à partir de 2012 en tant qu'entreprise d'assurance, de plus de 65 ans d'expérience dans l'offre d'une couverture revenu garanti adéquate. Un assureur mutualiste est une forme d'entreprise dans laquelle les membres se partagent les risques. L'objectif premier d'un assureur mutualiste n'est pas de réaliser des bénéfices. Les bénéfices réalisés servent à constituer les provisions nécessaires et à améliorer les conditions. L'assureur mutualiste oriente plus sa stratégie sur le long terme.

PRECURA se positionne comme un assureur national, indépendant et mutualiste, qui offre à ses membres et assurés, de façon flexible, une alternative contre les conséquences d'une incapacité de travail. PRECURA entend réaliser cet objectif en accordant des interventions financières et en offrant des informations, un encadrement et de la prévention.

- National: PRECURA veut devenir le spécialiste dans le domaine des assurances incapacité de travail (revenus garantis) dans le contexte belge;
- Indépendant: PRECURA veut être en mesure de prendre des décisions de manière indépendante et dans l'intérêt exclusif de l'entreprise et de ses membres (assurés);
- Mutualiste: Les bénéfices seront réinvestis dans l'entreprise et dans ses activités.

PRECURA est structurée comme une société d'assurance mutualiste dont le siège social est établi à 1853 Grimbergen, Romeinsesteenweg 564 A. Les activités de PRECURA font partie des branches 1a Accidents, 2 Maladie et 18 Assistance.

1.1.1 Politique de produits et groupes cibles

PRECURA est spécialisé dans un produit spécifique : l'assurance revenu garanti en cas de maladie et d'accident. Avec ce produit PRECURA s'adresse spécifiquement aux professions libérales et intellectuelles. Aujourd'hui, PRECURA propose trois produits différents, à savoir : les produits collectifs Prevoca et Prevoca Office et le produit individuel Precura. Chaque produit a la même base, à savoir : une indemnité journalière.

Avec le produit collectif **Prevoca**, nous nous concentrons sur les associations professionnelles et les fédérations des professions libérales et intellectuelles. L'assurance collective Prevoca demeure le principal produit de PRECURA.

Type d'affiliation:

- **Police d'assurance collective**, adaptée aux Barreaux Belges, à l'Ordre des Architectes, à l'Ordre Belge des Géomètres, à la Chambre Nationale des huissiers de justice (CNHB), à la Fédération des Agents BELFIUS Banque asbl (FEDABB), à de Vlaamse Beroepsvereniging van Vroedvrouwen (VBOV vzw) et Mederi sa :
 - Affiliation des Avocats : produit Prevoca "Barreaux"
 - Autres produits Prevoca: architectes, géomètres, huissiers de justice, conseillers financiers (FEDABB) en infirmiers.
 - Affiliation de bureaux, cabinets de groupe en associations avec au moins 6 affiliations : produit Prevoca Office.

Les personnes membres d'une organisation professionnelle ayant souscrit une assurance collective PRECURA ont la possibilité de souscrire une garantie complémentaire individuelle via le produit Precura.

- **Police d'assurance individuelle** : le produit Precura

Les personnes ne pouvant bénéficier d'une police collective Prevoca peuvent s'assurer par le biais d'une adhésion Precura contre l'incapacité de travail suite à une maladie ou un accident. Leur activité professionnelle doit figurer sur la liste des « risques professionnels acceptés » (ex : professions médicales et paramédicales).

Le produit Precura peut également être souscrit par la société de l'assuré sous la dénomination Precura Pro ou Precura Pro Assurance Chiffre d'Affaires.

1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

Les activités d'assurance de PRECURA sont soumises au contrôle prudentiel de la FSMA (Financial Services and Markets Authority) et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), toutes deux responsables de la stabilité du secteur financier belge. La FSMA garantit un traitement juste, équitable et professionnel des investisseurs et des consommateurs financiers, et la Banque nationale contrôle la solidité de chaque institution financière

FSMA	NBB
Adresse : Rue du Congrès 12-14 1000 BRUXELLES Téléphone : 02 220 52 11	Adresse : Bld de Berlaimont 14 1000 BRUXELLES Téléphone : 02 222 21 11
Site internet : http://www.fsma.be	Site internet : http://www.nbb.be

1.1.3 Nom et coordonnées du Commissaire Réviseur

Le mandat de PwC en tant que commissaire a pris fin à la date de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 et n'a plus pu être prolongé compte tenu de la durée maximale des mandats successifs de 9 ans. Sur la base des résultats d'une étude de marché au cours du premier trimestre 2021, KPMG Réviseurs d'Entreprises srl représenté par M. Kenneth Vermeire, a été nommé commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans (2021 – 2023).

Réviseurs d'Entreprises srl
Luchthaven Brussel National 1K
1930 Zaventem Belgium
Telephone: [32] 2 708 43 00

kvermeire@kpmg.com

Le commissaire-réviseur aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale et agréé par la Banque Nationale de Belgique, il jouit de la confiance des différents intéressés à l'information comptable, vérifie si les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'exercice de l'entreprise.

1.1.4 Structure de groupe

PRECURA ne fait partie d'aucun groupe d'assurance.

Le siège social est établi à Romeinsssesteenweg 564 A à 1853 Grimbergen.

1.1.5 Les zones géographiques dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités

Les activités d'assurance de PRECURA se situent géographiquement en Belgique.

1.2 Prestations d'assurance

1.2.1 Primes

Le montant des primes encaissées (code 710.1) en 2021 s'élève à 10.963.364 EUR (+ 0,83%). Le nombre de cessations dues au fait d'avoir atteint la limite d'âge et de cessation volontaire d'affiliation a été compensé par de nouveaux assurés, par une augmentation des garanties pour un certain nombre d'assurés et par le développement du nouveau produit individuel assurance chiffre d'affaires.

Les primes de réassurance s'élèvent à 3.330.785 EUR. Renouvellement du contrat de réassurance pour trois ans, avec les mêmes modalités de couverture, mais avec une réduction de prime significative en faveur de PRECURA.

Tableau : Detail Primes brutes encaissées (en euros)

	31.12.2020	31.12.2021
Primes brutes	10.873.350	10.963.364
Primes de Réassurance	- 3.473.343	- 3.330.785
Primes acquises, nettes de réassurance	7.400.007	7.632.579

1.2.2 Sinistres

Les montants nets versés pour 2021, y compris les frais de règlement des sinistres internes et externes, s'élèvent à 5.615.354 euros (-5%) contre 5.909.199 euros en 2020 et 6.382.762 euros en 2019.

La part du réassureur dans les prestations payées s'élève à 1.569.102 euros.

Les Provisions – Provision pour sinistres et Provision pour vieillissement – sont calculées sur la base des mêmes paramètres que ceux utilisés pour le calcul de la provision « best estimate » pour les sinistres connus à la date de clôture. La provision pour sinistres en cours augmente de 2.910.569 euros. La part du réassureur a augmenté de 2.829.324 euros.

La Provision pour les dossiers en litige a été réduite de 47.691 euros.

Tableau : Charge des sinistres (en euros)

	31.12.2020	31.12.2021
Charge deS sinistres, nette de réassurance	4.983.127	5.696.600
a) Montants nets versés	5.909.198	5.615.354
Paielements de sinistres bruts	7.354.781	7.184.456
Part des réassureurs	- 1.445.583	- 1.569.102
b) Modification de la provision	- 926.071	81.245
Modification de la provision pour sinistres	770.054	2.910.569
Partie des réassureurs	- 1.696.125	- 2.829.324

1.3 Rendement des placements

Depuis novembre 2015, la gestion du portefeuille-titres a été confiée à DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT. Le profil général d'investisseur de PRECURA est conservatif long term, qui vise à obtenir un bon rendement tout en limitant les risques liés aux marchés boursiers. Le rendement annuel du portefeuille-titres est plus que satisfaisant, compte tenu de l'impact de la crise COVID-19 au cours de l'année. Au 31.12.2021, la valeur du portefeuille géré par DPAM s'élève à 21.750.604 euros. Fin 2021, le rendement est de +0,77%.

Le portefeuille se compose de :

PLACEMENTS	31.12.2020	31.12.2021
Placements dans des entreprises liées et participations	3.565.971	3.565.971
Actions, participations et autres titres à revenu variable	1.356.962	1.470.020
Obligations et titres à revenu fixe	19.735.868	19.113.032
Dépôts auprès des établissements de crédit	900.000	200.000
TOTAL	25.558.801	24.349.023

Le résultat financier net total en 2021 s'élève à 414.387 euros et est principalement dû à des plus-values lors de la réalisation de placements (586.202 euros).

1.4 Autres revenus / frais matériels

Pas de charges exceptionnelles en 2021, mais des revenus exceptionnels pour 5.035 euros.

1.5 Résultat de l'entreprise

Le résultat de 2021 affiche un excédent de 322.552 euros. Conformément aux règles d'évaluation, 50 % de celles-ci soit 161.276 euros ont été attribués aux Capitaux Propres et 50 % à la Réserve d'Egalisation. Les Capitaux Propres s'élèvent à 9.569.392 euros.

2. Système de gestion

2.1 Informations générales concernant le système de gestion

PRECURA est née le 1^{er} janvier 2012 de la transformation de La Caisse Mutuelle en une entreprise d'assurance, assujettie à la loi du 13 mars 2016 relative au Statut et contrôle des entreprises d'assurance aussi connue sous le nom de loi Solvency II.

Cette loi Solvency II prévoit un certain nombre de règles en matière de bonne gouvernance :

- 1) Renforcer le rôle et la responsabilité de l'Organe d'Administration en matière de gouvernance d'entreprise et particulièrement la gestion des risques;
- 2) Renforcer le rôle des comités spécialisés mis en place au sein de l'organe d'administration;
- 3) Renforcer le rôle de la fonction de contrôle indépendante chargée de la gestion des risques et redéfinir les tâches de la fonction actuarielle;
- 4) Traduction du concept de "système de gestion des risques" en exigences concrètes relatives aux stratégies, au processus décisionnel, à la politique des risques et aux procédures de reporting;
- 5) Renforcement des exigences dans les domaines suivants:
 - a. expertise et fiabilité professionnelle
 - b. externalisation
 - c. élaboration d'une politique de rémunération et pratiques de rémunération saines;
 - d. gestion financière
 - e. continuité et gestion de crise
 - f. évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.
- 6) Reporting sur la gouvernance (pour plus de transparence).

En sa qualité de régulateur, la Banque Nationale de Belgique accorde une attention particulière à la gouvernance d'entreprise des établissements financiers et a publié une circulaire à cet effet visant à regrouper les nouvelles directives en un texte unique et en y apportant certaines précisions.

La structure de gestion a été adaptée selon les directives de la circulaire sans toutefois porter atteinte au principe de fonctionnement démocratique caractérisant un assureur social. Ces adaptations ont donné lieu à des modifications aux statuts et à la Charte de Corporate Governance, dont les textes ont été publiés sur le site web de l'AAM.

L'Organe d'administration a défini le profil de la fonction des administrateurs. Le Président de l'Organe d'Administration a procédé, en collaboration avec le Comité de Nomination et de Rémunération, à l'évaluation des administrateurs et des organes de gestion.

Il est d'avis que ceux-ci fonctionnent de manière satisfaisante et que l'Organe d'Administration et ses comités disposent de suffisamment de connaissances, de know-how et d'expérience, pour exercer leurs missions légales de développement stratégique, de surveillance et de contrôle. En outre, des sessions de formations spécifiques ont été prévues, notamment en vue d'élargir les connaissances en matière de gestion des risques et les attentes prudentielles de la BNB concernant le système de gouvernance.

L'Organe d'administration considère comme essentielle la présence de personnes compétentes dans les domaines de connaissances requis ainsi qu'une représentation complète des assurés. À l'avenir, l'Organe d'administration en tiendra compte.

La Charte de Gouvernance de PRECURA décrit la structure de l'actionnariat, la politique en matière de composition des organes de gestion, la structure de gestion et la politique d'intégrité. En ce qui concerne les organes de gestion et la structure de gestion, des explications sont fournies sur la composition, la compétence et le fonctionnement du Conseil d'administration, du Comité de Direction, du Comité de surveillance, risque et conformité (« CSRC »), du Comité de Nomination et Rémunération (« CNR ») et de la Commission Médicale. Il traite également des relations entre ces organes de gestion, du règlement d'éventuels conflits d'intérêts et de la mission des médecins-conseils. Enfin, cette Charte donne un aperçu des fonctions clés au sein de PRECURA, y compris les fonctions de contrôle indépendantes.

2.1.1 Actionnaires

En tant qu'association d'assurance mutualiste, PRECURA n'a pas d'actionnaires, cependant, tous les membres de l'Association d'Assurance Mutuelle font partie de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'AAM.

Pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale, il faut être membre de l'AAM au 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'Assemblée Générale a lieu et avoir payé toutes les primes réclamées par l'AAM.

Les membres doivent annoncer leur présence à l'Assemblée Générale au moins deux semaines à l'avance.

Les membres qui souhaitent se faire représenter par procuration doivent faire savoir à quel membre ils donnent procuration. Les membres personnes morales doivent indiquer qui les représentera.

L'Assemblée Générale statutaire de PRECURA se tiendra le 19 mai 2022 et sera chargée d'examiner les comptes 2021 et les prévisions 2022.

2.1.2 l'Organe d'Administration

L'Organe d'Administration est chargé des compétences qui lui sont réservées aux termes de la loi.

Il détermine la stratégie générale de l'entreprise ainsi que la politique en matière de risques et il exerce un contrôle sur les activités.

PRECURA s'efforce de mettre en place un Organe d'Administration équilibré, attentif aux intérêts des membres, qui combine de manière adéquate les administrateurs exécutifs, non-exécutifs et indépendants et disposant des compétences nécessaires dans tous les domaines (technique d'assurance, financier, actuariel, commercial et juridique). L'objectif est de s'assurer que les changements au sein de l'Organe

d'Administration se déroulent de manière organique, tout en respectant les échéances finales des mandats des membres individuels de l'Organe d'Administration.

A la fin de l'année 2021, l'Organe d'Administration est composé comme suit :

- un président de l'Organe d'Administration;
- 3 administrateurs exécutifs (dont le CEO, CRO et COO) ; et
- 7 administrateurs non exécutifs répondant tous aux critères d'indépendance.

La composition de l'Organe d'Administration de PRECURA a été modifiée en 2021 suite au remplacement de l'Administrateur Délégué, d'un administrateur exécutif et d'un administrateur non-exécutif. La modification de l'Organe d'Administration a été évaluée par le CNR sur la base des exigences d'honorabilité, discutée ensuite par l'Organe d'Administration et finalement approuvée par la Banque Nationale de Belgique.

Malgré ces changements dans la composition des organes de gestion, le fonctionnement efficace de ceux-ci a été garanti. Par ailleurs, les changements intervenus dans la composition des organes de gestion ont été soutenus par un programme de formation intensif fin 2020 et courant 2021, qui a abordé les thèmes suivants : gouvernance d'entreprise, appétence au risque, gestion du portefeuille d'investissement et risques de sécurité informatique.

L'Organe d'Administration s'est réuni sept fois en 2021.

A chaque réunion de l'Organe d'Administration les points suivants font systématiquement l'objet d'un suivi : l'évolution du nombre de membres et du nombre de polices, les dossiers d'incapacité de travail, les résultats financiers trimestriels et la gestion du portefeuille-titres. Le Comité de Direction, le Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC) et le Comité de Nomination et de Rémunération (le CNR) ont rendu compte de leurs activités.

2.1.3 Le Comité de Direction

La gestion effective de PRECURA est confiée au Comité de Direction.

Le Comité de Direction est responsable de la gestion concrète des activités de l'entreprise d'assurance, de la mise en place du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle.

Le Comité de Direction est chargé entre autres:

- de la représentation de l'A.A.M. dans toutes ses relations avec des tiers;
- de la préparation des réunions de l'Organe d'Administration;
- de l'exécution des décisions de l'Organe d'Administration;
- du suivi de la situation financière de l'A.A.M.;
- du suivi de l'acceptation des risques et de la politique d'acceptation;
- du suivi des dossiers de sinistres et de la politique en matière de gestion des sinistres;

- du suivi des activités des médecins-conseils et de la commission médicale ;
- de l'étude des questions ayant des implications importantes pour l'A.A.M.;
- de la supervision du bon fonctionnement des services de l'A.A.M.

Le Comité de Direction rend compte de ses activités et des opérations de l'A.A.M. à l'occasion de chaque réunion de l'Organe d'Administration. En principe, le Comité de Direction se réunit deux fois par mois. La répartition des tâches au sein du Comité de Direction est basée sur les principes de collégialité, la prévention des conflits d'intérêts et du non cumul d'activités opérationnelles, d'activités commerciales, de gestion financière et la supervision des fonctions de contrôle indépendantes.

2.1.4 Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC)

Le Comité de Surveillance, Risques et Conformité assiste l'Organe d'Administration dans l'accomplissement de ses tâches de supervision et de contrôle en matière de contrôle interne dans le sens le plus large au sein de l'AAM, y compris le contrôle interne des rapports financiers. Il formule des recommandations concernant les rémunérations et indemnités du commissaire agréé, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Le CSRC contrôle :

- l'intégrité des informations financières, y compris l'application cohérente des normes comptables (et des modifications apportées à ces normes) et la qualité du contrôle interne des rapports financiers;
- l'exécution du processus d'audit externe, y compris l'évaluation des travaux effectués par le commissaire agréé et les éventuels autres réviseurs externes ainsi que l'approbation de leur plan d'audit et la formulation de recommandations à l'Organe d'Administration en ce qui concerne leur désignation ou redésignation et leur rémunération;
- le respect des dispositions légales et l'application de la politique en matière d'indépendance du commissaire et des éventuels autres réviseurs externes;
- l'exécution du processus d'audit interne;
- la réalisation du système de contrôle interne en général.

Le CSRC s'est réuni à cinq reprises en 2021 et a, à chaque fois, rendu compte de ses travaux à l'occasion de la réunion suivante de l'Organe d'Administration. Le CSRC a entre autres accordé de l'attention :

- aux Comptes Annuels;
- aux résultats intermédiaires au 30.06;
- à l'O.R.S.A. ;
- aux rapports adressés à la BNB;
- aux rapports du Commissaire-Réviseur, de la Fonction actuarielle et du compliance manager;
- au planning d'audit et au suivi des rapports d'audit;
- au rapport de la direction effective concernant le contrôle interne;
- à la Gestion des Risques et au rapport sur l'Evaluation des Risques ;
- le renouvellement des contrats de réassurance.

2.1.5 le Comité de Nomination et de Rémunération (le CNR)

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé :

- de fournir des recommandations confidentielles en matière de désignation d'administrateurs, de conseillers, de membres du Comité de Direction et de candidats pour les fonctions-clés, ce comité veillant à ce que le processus de désignation et de redésignations se déroule de façon objective et professionnelle;
- de fournir des recommandations confidentielles en matière de désignation et de planning de succession du Comité de Direction;
- de formuler des propositions concernant les rémunérations attribuées aux administrateurs, y compris les dispositions de remboursement des frais;
- de formuler des avis concernant la politique de rémunération pour le Comité de Direction, plus précisément les principales dispositions contractuelles, y compris les données relatives aux plans de pension et aux indemnités de départ, ainsi que les principaux éléments de détermination de la rémunération.

Le CNR s'est réuni à quatre reprises en 2021. Le CNR a entre autre accordé une attention :

- au processus de nomination d'un nouveau membre indépendant de l'Organe d'Administration ;
- à la description de fonction des employés et membres du Comité de Direction ;
- aux objectifs du Comité de Direction ;
- à l'évaluation des administrateurs de PRECURA ;
- et au programme de formation de l'Organe d'Administration pour 2022 et la composition du Comité d'Investissement.

2.1.6 Rémunération

Administrateurs

Les jetons de présence et les indemnités pour frais des administrateurs sont fixés par l'Assemblée Générale, sur proposition de l'Organe d'Administration. La politique salariale a été approuvée pour la dernière fois par l'Organe d'Administration le 13 février 2020 et les modalités comprennent les caractéristiques suivantes :

- pas de rémunération pour les administrateurs exécutifs ;
- pas d'indemnités de déplacements ;
- Rémunération annuelle forfaitaire pour les présidents de l'Organe d'Administration, du CSRC et du CNR et le vice-président de l'Organe d'Administration; et
- Jetons de présence pour les autres membres de l'Organe d'Administration, consistant en une indemnité forfaitaire par réunion de l'Organe d'Administration et de tous les comités.

En 2021, aucune modification n'a été apportée aux indemnités octroyées aux administrateurs.

Membres de la Direction et collaborateurs

La politique de rémunération des membres de la direction et des collaborateurs de PRECURA est formalisée dans une politique du personnel qui aborde les aspects suivants :

- a) le contexte général de la politique du personnel ;
- b) les conditions de recrutement, de nomination et de licenciement ;
- c) les aspects pratiques de l'entrée en service;
- d) le suivi et l'évaluation des collaborateurs;
- e) les composantes de rémunération et
- f) la gestion journalière du personnel.

De plus, PRECURA dispose d'un plan de bonus collectif CCT 90 bis.

2.2 Exigences d'expertise et de fiabilité

2.2.1 Fit & proper

PRECURA a une politique Fit & Proper qui s'applique aux membres de l'Organe d'Administration, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle indépendantes. La politique Fit & Proper traite des aspects de recrutement, d'évaluation, de formation et des normes en matière d'expertise et de fiabilité professionnelle.

Suite aux changements successifs dans la composition de l'Organe d'Administration et la recommandation de la BNB de prévoir un parcours de formation approprié au sein de l'Organe d'Administration, des sessions de formation ont été organisées fin 2020 et courant 2021 concernant la gouvernance d'entreprise, l'appétence au risque, la gestion du portefeuille d'investissement et les risques de sécurité informatique.

- La déclaration de Corporate Governance a été présentée par le compliance officer et couvrait les sujets suivants : le cadre légal et réglementaire, la circulaire sur le système de gouvernance, la structure de la politique, les exigences d'honorabilité et de compétence, le rôle des fonctions de contrôle indépendantes, les exigences en matière d'externalisation et de rémunération et l'intégrité.
- L'explication sur l'appétence au risque a été donnée par le président du CSRC et la fonction d'audit interne en abordant les sujets suivants : le lien entre la stratégie de PRECURA et l'appétence au risque, la détermination du risque chez PRECURA et le registre des risques, les limites de risque et le lien avec le reporting du risk manager et enfin l'impact des risques sur les fonds propres réglementaires et la notion de buffer dans les fonds propres.
- La formation en gestion de portefeuille d'investissement a été dispensée par des représentants de Degroof Petercam Asset Management et a abordé les notions de benchmark, de rendement et le cadre d'investissement durable et responsable (règlement SFDR).
- CyberValue, un prestataire de services externe qui assiste PRECURA dans tous les aspects de la sécurité de l'information a présenté les risques de sécurité informatique. Les sujets abordés étaient une session de sensibilisation sur les risques de sécurité informatique et l'évaluation des risques pour la sécurité informatique de PRECURA.

2.2.2 Procédure d'évaluation de l'expertise et de la fiabilité

Evaluation des administrateurs

La méthode d'évaluation des administrateurs repose sur une matrice de compétences répertoriant les compétences requises pour un administrateur. Il s'agit notamment des compétences imposées par les exigences Fit & Proper de la BNB ainsi que d'un certain nombre de compétences déterminées par PRECURA, chaque compétence étant évaluée sur un score de 5 (allant de l'absence de connaissance à l'expertise).

Les compétences imposées par les exigences Fit & Proper de la BNB ont été discutées au CNR le 18 mars 2021. Pour les compétences déterminées par PRECURA, on s'efforce d'avoir au moins 1 administrateur ayant une connaissance experte (notation de 5 sur 5) et au moins 2 administrateurs avec des connaissances avancées (notation de 4 sur 5). Le score collectif est considéré comme moins important étant donné que pour ces domaines, il peut être fait appel à une expertise externe.

Conformément à la politique Fit & Proper de PRECURA, une évaluation biennale du fonctionnement et de la composition de l'Organe de Direction doit être réalisée. Cette évaluation a été réalisée fin 2020 - début 2021 par le président de l'Organe d'Administration et le président du CNR sur la base d'une consultation individuelle auprès des membres de l'Organe d'Administration.

Evaluation du Comité de Direction

Compte tenu des récentes modifications apportées à la composition du Comité de Direction en mai 2021, il n'a pas été jugé opportun de procéder à une évaluation formelle du Comité de Direction. Des objectifs ont toutefois été fixés qui serviront de base à la réalisation d'une évaluation par le CNR en 2022.

Evaluation des fonctions de contrôle indépendantes

Une évaluation des fonctions de contrôle indépendantes a été réalisée en 2021 pour la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle et début 2022 pour la fonction de compliance. L'évaluation a été réalisée par le CSRC sur la base d'un questionnaire comprenant les aspects suivants : a) l'indépendance et l'objectivité, b) la relation avec l'autorité de surveillance, le CSRC, la direction et le personnel, c) les compétences, d) l'exécution de leurs tâches respectives e) l'établissement de rapport à l'intention des organes de gestion, f) l'interaction avec les fonctions de contrôle et g) l'efficacité. Enfin, une appréciation globale a été attribuée à chacune des fonctions de contrôle, jugée satisfaisante sans qu'aucune recommandation significative n'ait été formulée.

Par ailleurs, il convient de noter que toutes les fonctions de contrôle indépendantes font rapport au CSRC plusieurs fois par an en fournissant des explications détaillées sur les travaux effectués et les résultats de ces travaux. De telles interventions donnent lieu à un échange constructif et critique entre les membres du CSRC et les fonctions de contrôle indépendantes.

2.3 Système de Gestion des Risques, y compris l'évaluation des risques propres et de la solvabilité

2.3.1 Système de Gestion des Risques

Le système de gestion des risques de PRECURA a été documenté par une charte de gestion des risques qui contient des informations sur les aspects suivants:

- Définition de la gestion des risques ;
- Principes relatifs à l'appétence au risque ;
- Définir les rôles et les responsabilités des différentes parties impliquées ;
- Description des différentes catégories de risques auxquelles l'entreprise est soumise ; et
- Reporting et suivi des risques.

La Risk Management Charter décrit les principes concernant les aspects ci-dessus. Ces principes sont détaillés à l'aide d'une cartographie des risques qui fournit une description détaillée pour 9 types de risques, ainsi que la manière dont ceux-ci sont suivis en pratique chez PRECURA.

L'appétence au risque a été établie par l'Organe d'Administration de PRECURA et définit les risques autorisés en termes de stabilité financière, de stratégie de marché, de politique d'investissement, de risque de réputation et de risque opérationnel. Ces composantes de risque et leurs limites sont utilisées par le gestionnaire des risques pour mesurer, signaler et gérer les risques auxquels PRECURA est confronté.

2.3.2 Evaluation du risque propre et de la solvabilité

L'évaluation des risques propres auxquels PRECURA est soumis ainsi que les besoins de solvabilité sont formalisés dans une politique ORSA et un calcul annuel ORSA. La politique ORSA de PRECURA a été finalisée au premier trimestre 2017 et approuvée par l'Organe d'Administration le 30 mars 2017.

Concrètement, l'approche ORSA de PRECURA s'appuie sur la circulaire de la BNB relative aux exigences d'une évaluation prospective des risques associés dans le cadre des mesures préparatoires à Solvency II. La politique ORSA de PRECURA traite a) les objectifs du processus ORSA, b) les responsabilités respectives de l'Organe d'Administration, du Comité de Direction et des fonctions de contrôle indépendantes, c) de la documentation ORSA et du rapport ORSA, d) des composantes ORSA, e) de l'utilisation des résultats ORSA et f) de la fréquence des calculs ORSA.

Les calculs de l'ORSA ont été effectués par PRECURA sur la base des chiffres finaux au 31 décembre 2020 et du business plan pour la période 2021 - 2023. Le processus de création de l'ORSA a été revu en 2021. Cela s'est traduit par une nouvelle approche plus proactive avec des calculs basés sur la situation au 30 juin 2021, ainsi que la participation du Comité de Direction et de la fonction actuarielle pour la détermination des scénarios de stress. En outre, un lien a été établi avec l'évaluation des risques validée par l'Organe d'Administration de PRECURA en février 2021.

2.3.3 La fonction de Gestion des Risques

La fonction de gestion des risques a pour tâche de développer, mettre en œuvre et maintenir un système de gestion des risques consistant à identifier, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques dans le cadre de la stratégie de gestion de risque élaborée par l'Organe d'Administration.

Les tâches de la fonction de gestion des risques sont les suivantes :

- La conception, la mise en œuvre et le maintien du système de gestion des risques ;
- La documentation du système de gestion des risques ;
- La fonction de gestion des risques élabore un système de limites et fait des propositions au Comité de Direction quant à la fixation des limites de risques que le Comité de Direction fixe afin de ne pas dépasser les limites de tolérance fixées par l'Organe d'Administration (l'appétence au risque) ;
- En cas de décisions stratégiques majeures (lancement de nouveaux produits, approche de nouveaux groupes cibles, externalisation d'activités, modifications de politique d'investissement, etc.), la fonction de gestion des risques émet un rapport préalable sur l'exposition attendue aux risques associés ;
- La fonction de gestion des risques fait rapport au Comité de Direction des risques identifiés et mesurés
- Mise en place de simulations de crise (stress testing) dans le cadre des calculs Solvency II selon la formule standard ;
- La fonction de gestion des risques établit un rapport périodique sur la gestion des risques qu'elle transmet au Comité de Direction et aux membres du CSRC ;
- Elle organise des formations en matière de gestion des risques pour les membres du personnel concernés de PRECURA ;
- Elle est le premier point de contact pour le régulateur (BNB), l'auditeur interne et l'auditeur externe en matière de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques est indépendante des départements dans lesquels se déroulent les activités à risque. La fonction de gestion des risques a la possibilité à tout moment d'assister ou d'informer directement le président de l'Organe d'Administration ou le CSRC de sa propre initiative. Enfin, il existe une étroite collaboration entre le gestionnaire des risques et les autres fonctions de contrôle indépendantes.

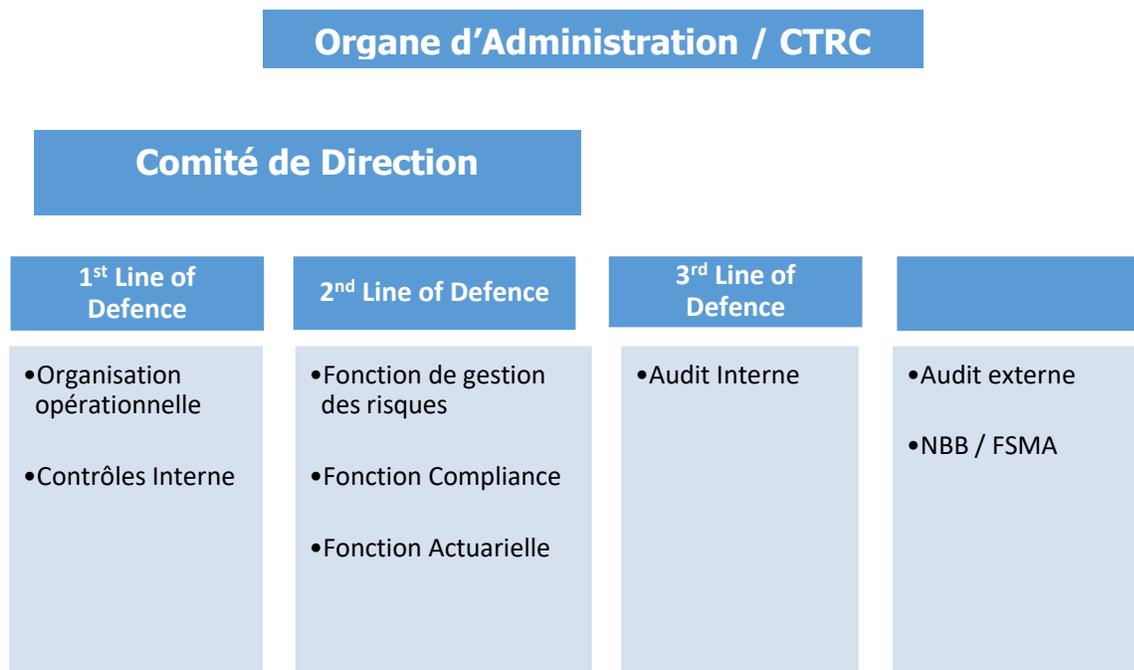
Les activités de la fonction de gestion des risques sont formalisées dans un tableau de bord des risques sur une base semestrielle.

2.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PRECURA s'appuie sur la circulaire NBB_2015_21 relative au contrôle interne et à la fonction d'audit interne du 13 juillet 2015. D'un point de vue organisationnel, le risk manager est chargé de la mise en place et de l'organisation des différentes composantes que doit contenir le système de contrôle interne et ce en étroite concertation avec la fonction d'audit interne.

Le risk manager coordonne le développement et l'évolution des procédures et instructions au sein des différents départements et réalise systématiquement des contrôles par sondage en concertation avec le Comité de Direction.

L'environnement de contrôle interne au sein de PRECURA est construit selon le modèle des 'three Lines of defence', qui distingue les tâches et les responsabilités et les répartit sur trois niveaux différents.



Un premier niveau est constitué par les départements opérationnels eux-mêmes, qui sont responsables de la gestion des risques auxquels ils sont exposés. Le responsable de chaque département, qui est également membre du Comité de Direction, doit veiller que les contrôles adéquats soient mis en place et effectivement réalisés.

1. Un deuxième niveau est constitué des fonctions de contrôle indépendantes au sein même de PRECURA, du risk manager, du compliance officer et de la fonction actuarielle. Ce niveau doit soutenir les responsables des départements opérationnels et se concentrer sur la coordination et le développement de notes de politique, des procédures, des lignes directrices et le contrôle du respect des règles légales et internes.

2. La fonction d'audit interne est le troisième niveau et effectue des contrôles indépendants sur les processus présents au sein de PRECURA sur la base d'une évaluation des risques et selon un plan de 4 ans.

3. Enfin, PRECURA fait l'objet d'un contrôle par un commissaire et d'une surveillance par les autorités prudentielles.

2.5 La Fonction Compliance

La fonction compliance au sein de PRECURA est exercée par Monsieur Philippe Odent, Compliance Officer reconnu par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Le Compliance Officer fait rapport directement au CSRC, qui, à son tour fait rapport à l'Organe d'Administration.

La Compliance Charter définit les domaines d'activité du Compliance Officer, le statut du Compliance Officer, ses tâches et compétences.

Compte tenu des activités de PRECURA, association d'assurances dont les activités relèvent des branches 1a Accidents, 2 Maladie et 18 Assistance, PRECURA n'est pas soumise à la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2.6 La Fonction d'Audit Interne

La fonction d'audit interne est externalisée à DSD Associates Audit & Advies, représenté par David De Schacht, réviseur agréé par la Banque Nationale de Belgique pour les établissements financiers.

L'audit interne fait directement rapport au CEO et au CSRC. Un plan d'audit interne a été établi, dans lequel tous les processus critiques ont été évalués au cours de cette période. Ce plan d'audit interne est réévalué annuellement et adapté si nécessaire.

L'audit interne est également invité de manière permanente au CSRC, ce qui permet de réviser périodiquement le plan d'audit interne en cas de détection de risques spécifiques. De plus, il y a un échange permanent d'informations sur les constatations rapportées par l'audit interne et le suivi des recommandations formulées.

La charte d'audit interne décrit la mission et l'objet de l'audit interne, son indépendance et ses responsabilités, l'accès illimité à toutes les informations, les activités, l'évaluation des risques et la méthodologie utilisée, ainsi que la manière dont il est rendu compte.

En matière de reporting, des rapports d'audit interne détaillés sont établis à l'issue de chaque mission d'audit interne. La fonction d'audit interne exerce ses activités conformément à toutes les exigences légales, aux règles de la profession et aux directives des autorités de contrôle (en particulier la circulaire NBB_2015_21).

2.7 La Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle doit être exercée conformément au cadre légal constitué par la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances (« loi Solvabilité II ») et la circulaire relative aux attentes prudentielles de la Banque Nationale de Belgique concernant le système de gouvernance du secteur de l'assurance et de la réassurance (NBB_2016_31) ("Circulaire Gouvernance").

La fonction actuarielle est sous-traitée à la société « Everaert actuaries » représentée par Koen Verbeiren. La fonction actuarielle est une fonction de deuxième ligne avec un rôle consultatif auprès du Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC) et de l'Organe d'Administration. Les responsabilités de la fonction actuarielle ont également été précisées dans la charte de la fonction actuarielle.

2.8 Sous-Traitance

La politique de sous-traitance de PRECURA a été révisée en 2016, conformément au chapitre 7 de la circulaire NBB_2016_31 du 5 juillet 2016, qui porte sur la circulaire de la CBFA du 6 février 2006 relative à l'externalisation, et de la loi portant diverses dispositions en matière d'Economie du 29 juin 2016 qui, dans la loi sur les assurances du 4 avril 2014, introduit un certain nombre de règles en matière d'externalisation vu par la FSMA. Cette politique d'externalisation a été approuvée par l'Organe d'Administration de PRECURA le 1er décembre 2016. La politique d'externalisation fournit des explications supplémentaires sur le champ d'application et les directives concrètes à suivre en matière d'externalisation. PRECURA accorde une attention particulière à la supervision des activités externalisées et veille à ce que chaque prestataire de service soit supervisé soit par l'Administrateur Délégué, soit par un membre du Comité de Direction. Toutefois, PRECURA veille à ce que les connaissances internes soient suffisantes pour contrôler et superviser les activités externalisées.

Au 31 décembre 2021, 7 contrats ont été définis comme des contrats d'externalisation dont 6 sont considérés comme critiques :

- Audit interne (critique - supervision par l'Administrateur Délégué);
- Fonction actuarielle indépendante (critique - supervision par le gestionnaire des risques) ;
- Conseiller actuariel: aide à la préparation des calculs actuariels (critique - supervision par le risk manager) ;
- Contrat de maintenance du système informatique opérationnel Assur (critique - supervision par le directeur financier) ;
- Contrat de service pour la gestion de l'infrastructure informatique (critique - supervision par le directeur financier) ;
- Gestion du portefeuille d'investissement (critique - supervision par le directeur financier) ; et
- Responsable de la protection des données – DPO (non critique - supervision par le compliance officer).

3. Profil de Risque

3.1 Description des risques

La prise de risque est inhérente à l'activité d'assurance dans laquelle opère Precura. Toutefois, il est important que les risques pris restent dans des limites acceptables.

L'appétence au risque a été établie par PRECURA et définit les risques autorisés en termes de stabilité financière, de stratégie de marché, de politique d'investissement, de risque de réputation et de risque opérationnel. L'évolution des risques est suivie par les fonctions de contrôle et fait l'objet d'un rapport au CSRC et à l'Organe d'Administration.

3.1.1 Risque d'assurance (risque de souscription)

L'activité de PRECURA se situe dans la branche 2 – Maladie. Le risque d'assurance, et en particulier le risque d'invalidité est le risque le plus important chez PRECURA. Notamment en raison de la longueur des délais de traitement des dossiers sinistres, qui entraîne des montants importants dans la provision des dossiers sinistres en cours. Le risque d'assurance englobe les risques inhérents aux contrats d'assurance souscrits par Precura, subdivisés selon les types suivants :

- risque de souscription (ou risque lié aux primes) : il s'agit des risques liés à des tarifs insuffisants avec des conséquences négatives sur la rentabilité de l'entreprise à court terme et la solvabilité à long terme;
- risque de réservation : le risque que les hypothèses retenues pour le calcul des provisions techniques ne soient plus à jour et, par conséquent, créent un risque de sous-réservation ;
- risque lié aux catastrophes : il s'agit du risque de pertes importantes pour l'entreprise à la suite de catastrophes et calamités ;
- risque d'acceptation : le risque d'une politique d'acceptation inappropriée à la lumière de conditions ayant évoluées (par exemple sur le plan des évolutions médicales).

Le calcul pour déterminer le SCR de PRECURA a été effectué sur base de la formule standard.

Dans le cas de PRECURA, le risque de souscription a été calculé en agrégeant le risque de souscription SLT, le risque de souscription NLST et le risque de catastrophe du SCR.

L'exigence de Solcency II pour la prise en charge du risque de souscription s'élève à 4.018.704 euros au 31.12.2021 (avant diversification).

Le risque de souscription SLT est calculé en agrégeant le risque de mortalité, le risque de longévité, le risque d'invalidité, le risque de cessation, le risque de coût et le risque de révision.

La modélisation de ces risques spécifiques tient compte des actions de gestion et d'une poursuite de la réassurance.

Celles-ci ont été suivies par la fonction de gestion des risques, le Comité de Direction et le CSRC.

3.1.2 Risque de marché

Tout comme le risque d'assurance, le risque de marché est également important pour PRECURA.

Le risque de marché est le risque de perte résultant d'une influence négative des variables financières sur la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Sur base de la politique d'investissement actuelle au sein de PRECURA, cela concerne notamment les risques suivants :

- Risque de taux : le risque de taux est le risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs et passifs aux variations de la courbe des taux ;
- Spread risk : ce risque est lié à la sensibilité de la valeur des actifs suite à des modifications du niveau ou de la volatilité des marges de crédit au-delà des taux d'intérêt sans risque ;
- Risque de liquidité : il s'agit du risque que l'on ne dispose pas de fonds suffisants pour faire face à des obligations directes parce qu'il s'avère impossible de négocier des titres en temps opportun à un prix raisonnable dans les délais prescrits ;
- Risque d'actions pour les placements en actions (éventuellement via des fonds) ;
- Risque de concentration : ce risque est actuellement très élevé car la participation dans Gerania est considérée comme une action, alors qu'il s'agit en réalité d'un bien immobilier sous-jacent.

Le suivi du risque de marché repose d'une part sur une approche qualitative centrée sur la politique d'investissement de Precura. D'autre part, le risque de marché est également suivi sur la base d'une approche quantitative (évolution des valeurs de marché du portefeuille d'investissement).

Dans le cas de PRECURA le risque de change est nul. Le portefeuille est entièrement investi en euros.

Le risque de marché SCR s'élève à 2.210.180 euros au 31.12.2021. PRECURA est plutôt conservatrice dans sa stratégie d'investissement. La majorité de son portefeuille est investie en obligations.

3.1.3 Risque de Crédit

Avec ce risque, PRECURA analyse les différents éléments pouvant entraîner un risque sur contrepartie : réassureurs, clients et institutions financières.

3.1.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est traité par la Politique de gestion du risque de liquidité – ALM décrite au point 3.1.2. Concrètement, cela signifie que le risque que les primes entrantes et les cash-flow provenant des investissements ne soient pas suffisants pour couvrir les indemnités et les coûts. Ce risque est faible chez PRECURA.

3.1.5 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est également pris en compte dans les calculs du SCR sous Solvency II. Pour déterminer ce risque, PRECURA s'appuie sur un calcul selon la formule standard, telle que définie dans la réglementation Solvency II.

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à des procédures et processus inadéquats, à des défaillances du système informatique, à des erreurs humaines ou à des événements externes. Ici, nous avons identifié les sous-catégories suivantes pour Precura :

- risque de contrôle interne : le risque d'impact financier négatif dû au fonctionnement inadéquat du contrôle interne de Precura ;
- risque d'externalisation : le risque que des prestataires de services externes ne fournissent pas correctement les prestations contractuellement convenues ;
- risque de continuité d'activité : le risque d'interruption opérationnelles de l'entreprise en raison de facteurs externes ;
- risque de fraude interne : le risque que les collaborateurs se privilégient injustement lors de l'exécution des processus opérationnels ;
- risque de fraude externe : risque que des montants soient mal versées suite à des déclarations frauduleuses.

3.1.6 Autres Risques

D'autres risques tels que le risque de conformité, le risque juridique et le risque stratégique sont également évalués et suivis par la fonction de contrôle et le CSRC :

- Le risque de conformité

Le risque de conformité concerne, d'une part l'exposition au risque de réputation et, d'autre part les conséquences financières négatives résultant du non-respect des lois et réglementations applicables.

- Risque légal

Par risque juridique on entend le risque de modifications législatives qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière de Precura. Nous tenons compte, entre autres, de la législation relative à l'assurance maladie, à la fiscalité et aux exigences de solvabilité.

- Risque stratégique

Le risque stratégique concerne l'impact négatif potentiel sur les résultats financiers futurs en raison de décisions commerciales et stratégiques incorrectes. Il convient également de tenir compte du risque résultant de certaines concentrations dans des groupes cibles spécifiques du portefeuille de clients, des actions des concurrents et des décisions concernant les produits et la gamme de produits.

La fonction de gestion des risques doit accorder une attention particulière à ces actions et en rendre compte périodiquement.

3.2 Surveillance et suivi des risques

L'évolution des risques décrits ci-dessus est contrôlée trimestriellement et comparée aux limites fixées par la politique de PRECURA.

Aucun changement fondamental n'a été constaté en 2021 concernant ces risques.

Les actifs de PRECURA sont gérés conformément au principe de la « personne prudente » expliqué à l'article 132 de la directive 2009/138/CE. Des limites de tolérance au risque sont précisées dans les directives de gestion.

3.3 Sensibilité au Risque

Pour les principaux risques, des stress tests et des scénarios ont été élaborés par PRECURA afin de mesurer la sensibilité et l'impact sur la solvabilité au moyen de l'analyse ORSA (qui est réalisée sur une base annuelle). Dans ce contexte, la solidité de la solvabilité de PRECURA est testée en fonction de différents scénarios de stress test.

Les résultats de ces stress tests ne révèlent aucun problème fondamental de solvabilité.

3.4 Techniques d'atténuation des Risques

En tant que technique d'atténuation du risque d'assurance, PRECURA a opté pour une structure de réassurance. A côté de cela, il existe des procédures de souscription strictes.

PRECURA utilise des directives d'investissement strictes pour le risque de marché. La gestion du portefeuille-titres est confiée à un gestionnaire externe. Le profil général d'investisseur de PRECURA est le « conservative long term », qui vise la recherche d'un bon rendement tout en limitant les risques liés aux marchés boursiers.

La principale atténuation de ces risques est obtenue par un système de gouvernance performant. L'Organe d'administration est impliqué dans le suivi de ces risques.

4. Évaluation à des fins de solvabilité

PRECURA s'appuie entièrement sur la formule standard pour le calcul des calculs Solvency II. Ci-dessous, les principaux principes d'évaluation des postes du bilan. Pour chaque poste, la valeur de marché est soit la valeur statutaire (Belgian GAAP), soit une valeur recalculée.

Tableau 1 : principes d'évaluation des actifs et passifs sous Solvency II.

Postes du bilan Solvency II	Valeur Statutaire	Valeur recalculée
Actif		
Actifs immatériels		X
Actifs corporels	X	
Participations	X	
Actions, parts et autres titres à revenu variable		X
Obligations gouvernementales		X
Obligations d'entreprises		X
Autres prêts	X	
Part des réassureurs dans les provisions techniques		X
Créances nées d'opérations d'assurance directe (exclusif intermédiaire d'assurance)	X	
Autres créances	X	
Valeurs disponibles	X	
Dépôts auprès des établissements de crédit	X	
Autres actifs dont les comptes de régularisation	X	
Passif		
Capitaux propres		X
Provisions techniques – Provision pour sinistres en cours		X
Provisions techniques – Provision pour égalisation		X
Provisions techniques – Autres provisions techniques		X
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et d'opérations de réassurance	X	
Autres dettes	X	
Autres passifs dont les comptes de régularisation	X	

4.1 Actif

Les postes suivants de l'actif font l'objet d'une réévaluation lors de l'établissement du bilan à la valeur de marché : les immobilisations incorporelles, les titres et actions à revenu fixe, les obligations et la part des réassureurs dans les provisions techniques.

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Cela inclut la valeur activée des coûts informatiques et d'études.

Conformément à l'article 12 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 publié par la Commission Européenne, ces actifs sont valorisés à 0 sous Solvabilité II.

4.1.2 Méthodes d'évaluation des placements

PRECURA a investi une grande partie de ses actifs dans des obligations, dont une partie en fonds.

Les participations consistent en une participation dans Gerania bvba.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des règles d'évaluation de ces placements.

Tableau 2 : règles d'évaluation des investissements

	Evaluation Statutaire	Evaluation sous Solvency II
Participations	Prix d'achat	Valeur boursière
Actions - Fonds d'actions	Prix d'achat	Cours boursier
Obligations - Fonds d'obligations	Prix d'achat (avec règlement linéaire à la valeur nominale, sauf pour les fonds)	Cours boursier y compris les intérêts échus

A noter que les chiffres statutaire pour les obligations du premier tableau comprend également les intérêts échus.

4.1.3 Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est examinée ci-dessous sous le point Passif.

4.1.4 Autres actifs

Dans Solvency II, la valeur des actifs corporels (aménagement des bureaux, hardware, ...) des créances et de la trésorerie est assimilée à la valeur statutaire.

4.2 Passif

4.2.1 Provisions Techniques

4.2.1.1 Méthodes d'évaluation

Sous Solvency II les provisions techniques sont évaluées à leur valeur économique.

A cet effet, un calcul de « best estimate » est d'abord effectué égal à la valeur actualisée (en tenant compte du taux sans risque) des flux de trésorerie futurs attendus pour les obligations de Precura. Ces flux de trésorerie comprennent, outre les frais, les coûts prévus liés à la liquidation de ces obligations et revenus de primes attendus. Le best estimate de la part du réassureur est calculé de manière analogue.

Cette réserve de best estimate est calculée pour :

- Les sinistres déjà survenus (constatés ou non) : réserve d'indemnisation dans le tableau 3
- les engagements futurs et les recettes attendues pour les contrats ou Precura lié au moment du calcul (on appelle se contrat boundary).

On distingue ici les contrats collectifs et les contrats individuels.

Comme les contrats collectifs sont des contrats renouvelables annuellement, il ne faut ici tenir compte que des primes et les sinistres y afférents de l'année prochaine : réserve de primes NSLT (coll.) au Tableau 3 : Provisions techniques. Ici, il est tenu compte du contrat boundary des produits concernés.

En ce qui concerne les contrats individuels (contrats à long terme), les projections s'appliquent à tous les types de contrats pour les années à venir : réserve de vieillissement SLT (Ind.) dans Tableau 3 : Provisions Techniques.

Une marge de risque est ajoutée au Best Estimate. Une partie qui reprendrait les obligations de Precura doit en effet être indemnisée pour l'incertitude concernant le best estimate. La compensation de cette incertitude se reflète dans la marge de risque. La marge de risque au 31.12.2021 est calculée de la même manière que les années précédentes, c'est-à-dire sur la base de drivers conformément à l'article 58 du règlement d'exécution et à la méthode 2 de l'orientation 61 et suivantes, telles que décrites dans le document EIOPA-BoS-14 /166 « Orientations sur la valorisation des provisions techniques ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des provisions techniques telles que décrites ci-dessus.

Tableau 3 : Provisions Techniques

Provisions techniques	Statutaire 31-12-2021	Solvency II 31-12-2021
Provisions techniques brutes	25.099.402	23.145.107
Best Estimate	21.840.715	21.591.120
<i>Réserve pour sinistres (SLT)</i>	21.840.715	21.840.715
<i>Réserve de vieillissement (SLT)</i>	-	(1.149.350)
<i>Réserve de primes (NSLT) coll</i>	-	899.755
Marge de risque	-	1.553.987
Réserve d'égalisation	3.258.687	
Part du réassureur dans les provisions techniques	12.930.871	14.361.954
Best Estimate	12.930.871	14.361.954
<i>Réserve de primes (NSLT) coll</i>		358.535
<i>Réserve pour sinistres (SLT)</i>	12.930.871	12.901.591
<i>Réserve de vieillissement (SLT)</i>		1.101.829

Les différences entre les chiffres statutaire et Solvency II sont :

- La réserve de vieillissement qui n'est comptabilisée statutairement que si elle est positive.
- La réserve de primes (Pre Claim) comptabilisée conformément aux statuts selon la méthode prorata temporis. Tous les contrats ayant une date d'échéance principale au 1/1, celle-ci est de 0 au 31/12,
- La réserve d'égalisation non comptabilisée dans Solvency II.
- La marge de risque non comptabilisée statutairement.

4.2.1.2 Mesures transitoires

PRECURA n'applique pas les mesures transitoires et les mesures d'ajustement prévues par la législation Solvency II.

4.2.2 Autres passifs

Les autres éléments de passif sont évalués à leur valeur nominale tant dans le bilan statutaire que dans le bilan Solvency II. Il s'agit des postes dettes, actifs corporels et comptes de régularisation.

4.2.3 Méthodes d'évaluation alternatives

PRECURA n'utilise pas de méthodes d'évaluation alternatives.

4.2.4 Autres informations

Le modèle de calcul prend en compte les futures décisions de gestion en cas de scénarios extrêmes.

5. Gestion du Capital

5.1 Capitaux propres : structure

Le capital disponible Solvency II s'élève à 12.767.686 euros et se compose de 9.569.392 euros de réserve constituées de bénéfices et de 3.198.294 euros de différence dans les évaluations de l'actif et du passif. Toutes les composantes du capital sont de la plus haute qualité (Niveau 1) et peuvent être entièrement prises en compte dans le calcul du SCR et du ratio MCR. La différence dans la méthode d'évaluation est expliquée aux points 4.1 et 4.2.

Le SCR/MCR est évalué trimestriellement par le CSRC et l'Organe d'Administration. Les risques identifiés sont mesurés et évalués (quantitativement ou qualitativement) pour déterminer l'exposition au risque. La gestion des risques vise à maintenir l'exposition au risque dans les limites de tolérance au risque. Un système de reporting est mis en place pour s'assurer que le CSRC, le Comité de Direction, la fonction de gestion des risques et les autres parties responsables sont informés en temps utile lorsque des limites prédéfinies sont dépassées. Le système de gestion des risques suit également les évolutions et les tendances concernant les risques auxquels PRECURA pourrait être exposé par suite de décisions de l'Organe d'Administration, les modifications du marché, d'élaboration de nouveaux produits, etc.

Pour suivre ces évolutions et ces tendances, PRECURA utilise des simulations qui servent d'input pour les rapports, les évaluations et les décisions.

5.2 Exigence de solvabilité (SCR)

PRECURA a choisi de calculer le SCR en utilisant la formule standard.

Le tableau ci-dessous présente la structure du SCR au 31 décembre 2021 (en euros) :

	31-12-2020	31-12-2021
SCR	5.423.214	5.398.719
Operational Risk	331.497	328.901
Market Risk	2.177.996	2.210.180
Counterparty Default Risk	108.639	71.301
Health Underwriting Risk	4.052.041	4.018.704
Base MCR	2.500.000	2.500.000
SII Own funds	12.748.133	12.767.686
Statutory Own Funds	9.408.116	9.569.392
Delta SII vs Statutory Own Funds	3.340.018	3.198.294
Intangible assets	-424.136	-379.496
Technical Provisions	3.372.552	3.385.379
Investments	391.602	192.412
Solvency Ratio	235,1%	236,5%

5.3 Capital minimum requis (MCR)

Le capital minimum requis est calculé selon la formule standard et s'élève à 1.349.680 euros, porté à 2.500.000 euros (montant minimum du MCR).

5.4 SCR – MCR

Les ratios de solvabilité s'élèvent pour PRECURA au 31 décembre 2021 à (en euros) :

Solvency II Capital	12.767.686
SCR	5.398.719
SCR - ratio	236,5%
MCR	2.500.000
MCR - ratio	510,7 %

Le ratio SCR est resté relativement stable en 2021 (passant de 235,1% au 31 décembre 2020 à 236,5% au 31 décembre 2021). Cette évolution résulte principalement du résultat positif de l'exercice 2021 et de l'intervention du réassureur.

En conclusion, on peut affirmer que la solvabilité actuelle, confirmée par un SCR de 236,5 %, est suffisante pour absorber les imprévus ou pour souscrire à de nouvelles opportunités mais PRECURA reste largement tributaire du réassureur.

6. Événements postérieurs à la fin de l'exercice

À la date de ce rapport, la pandémie est toujours présente.

Depuis mars 2020, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur PRECURA est plutôt limité, tant au niveau de l'organisation opérationnelle que de la gestion des sinistres.

PRECURA a introduit un régime de travail de 2 jours ouvrables à domicile à partir du 1er mars 2022.

L'infrastructure informatique existante ainsi que les possibilités de connexion se sont avérées suffisantes pour le travail à domicile.

En 2022, l'impact sur les dossiers de sinistres est également resté limité.

L'impact de la guerre en Ukraine se fait sentir sur le portefeuille d'investissement.

La partie actions du portefeuille est très volatile. L'impact absolu est limité car dans l'allocation stratégique des actifs, PRECURA n'est investi qu'à 5% en actions. Le portefeuille obligataire, en raison de la hausse des taux d'intérêt amorcée début 2022 et renforcée par la guerre, connaît une évolution inverse de la valeur de marché des obligations. L'évolution du portefeuille est suivie de près par le Comité de Direction et le Comité d'Investissement ainsi que par le gestionnaire de portefeuille DPAM. L'état de solvabilité de PRECURA est suffisant pour faire face à de tels chocs.

La guerre en Ukraine n'a pas d'impact sur PRECURA en ce qui concerne son organisation opérationnelle ni sur les versements de cotisations par les membres pour la poursuite des contrats d'assurance souscrits.

APPENDIX ANNUAL QUANTITATIVE REPORTING TEMPLATES

QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – ASSETS

SE.02.01.16.01 Balance sheet		Solvency II value	Statutory accounts value
Assets		C0010	C0020
Goodwill	R0010	 	
Deferred acquisition costs	R0020	 	
Intangible assets	R0030	-	424.136
Deferred tax assets	R0040	-	-
Pension benefit surplus	R0050	-	-
Property, plant & equipment held for own use	R0060	715.271	715.271
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	25.121.500	24.729.899
Property (other than for own use)	R0080	-	-
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	2.599.677	3.565.971
Equities	R0100	282.620	279.448
Equities - listed	R0110	282.620	279.448
Equities - unlisted	R0120	-	-
Bonds	R0130	14.518.943	13.902.373
Government Bonds	R0140	12.281.249	11.793.978
Corporate Bonds	R0150	2.237.694	2.108.395
Structured notes	R0160	-	-
Collateralised securities	R0170	-	-
Collective Investments Undertakings	R0180	7.720.260	6.982.107
Derivatives	R0190	-	-
Deposits other than cash equivalents	R0200	-	-
Other investments	R0210	-	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	-	-
Loans and mortgages	R0230	-	-
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	-	-
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	11.963.572	10.104.044
Non-life and health similar to non-life	R0280	518.609	-
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	518.609	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	11.444.963	10.104.044
Health similar to life	R0320	11.444.963	10.104.044
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350	-	-
Insurance and intermediaries receivables	R0360	34.367	34.367
Reinsurance receivables	R0370	-	-
Receivables (trade, not insurance)	R0380	197.815	197.815
Own shares (held directly)	R0390	-	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	-	-
Cash and cash equivalents	R0410	1.148.754	1.148.754
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	155.304	155.304
Total assets	R0500	39.336.583	37.509.590

QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – LIABILITIES

SE.02.01.16.01 Balance sheet			Solvency II value	Statutory accounts value	
Liabilities			C0010	C0020	
Liabilities	Technical provisions - non-life		R0510	1.720.637	-
	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520		
	Technical provisions calculated as a whole		R0530		
	Best Estimate		R0540		
	Risk margin		R0550		
	Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	1.720.637	
	Technical provisions calculated as a whole		R0570		
	Best Estimate		R0580	1.057.870	
	Risk margin		R0590	662.767	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)		R0600	18.793.895	22.027.557
	Technical provisions - health (similar to life)		R0610	18.793.895	22.027.557
	Technical provisions calculated as a whole		R0620		
	Best Estimate		R0630	17.877.368	
	Risk margin		R0640	916.527	
	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	-	
	Technical provisions calculated as a whole		R0660		
	Best Estimate		R0670		
	Risk margin		R0680		
	Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0690		
	Technical provisions calculated as a whole		R0700		
	Best Estimate		R0710		
	Risk margin		R0720		
	Other technical provisions		R0730		
	Contingent liabilities		R0740		
	Provisions other than technical provisions		R0750		
	Pension benefit obligations		R0760		
	Deposits from reinsurers		R0770		
	Deferred tax liabilities		R0780		
	Derivatives		R0790		
	Debts owed to credit institutions		R0800		
Debts owed to credit institutions resident domestically		ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic		ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world		ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0810			
Debts owed to non-credit institutions		ER0811			
Debts owed to non-credit institutions resident		ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the		ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of		ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)		ER0815			
Insurance & intermediaries payables		R0820	3.428.554	3.428.554	
Reinsurance payables		R0830	2.101.342	2.101.342	
Payables (trade, not insurance)		R0840	87.048	87.048	
Subordinated liabilities		R0850			
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870			
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0880	456.973	456.973	
Total liabilities		R0900	26.588.449	28.101.474	
Excess of assets over liabilities		R1000	12.748.134	9.408.116	

QRT - S.05.02.01.06 – Premiums, Claims and expenses by country

S.05.02.01.06 Total Top 5 and home country - life obligations				Sheets
				Total Top 5 and home country
				<i>C0280</i>
	Premiums written	Gross	<i>R1410</i>	10.873.350
		Reinsurers' share	<i>R1420</i>	3.473.343
		Net	<i>R1500</i>	7.400.007
	Premiums earned	Gross	<i>R1510</i>	10.873.350
		Reinsurers' share	<i>R1520</i>	3.473.343
		Net	<i>R1600</i>	7.400.007
	Claims incurred	Gross	<i>R1610</i>	7.357.927
		Reinsurers' share	<i>R1620</i>	3.141.708
		Net	<i>R1700</i>	4.216.219
	Changes in other technical provisions	Gross	<i>R1710</i>	-
		Reinsurers' share	<i>R1720</i>	-
		Net	<i>R1800</i>	-
Expenses incurred		<i>R1900</i>	3.155.580	
Other expenses		<i>R2500</i>	292.780	
Total expenses		<i>R2600</i>	3.448.360	

QRT - S.12.01.01.01 – Information on Technical Provisions

S.12.01.01.01 Life and Health SLT Technical Provisions				Health insurance (direct business)					
				Contracts without options and guarantees			Contracts with options or guarantees	Total (Health similar to life insurance)	
				C0160			C0170	C0180	C0210
Technical provisions calculated as a whole			R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030		17.877.368		17.877.368		
		Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040		11.444.963		11.444.963		
		Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re)	R0050		11.444.963		11.444.963		
		Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						
		Recoverables from Finite Re before adjustment for	R0070						
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		11.444.963		11.444.963		
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		6.432.405		6.432.405		
		Risk Margin	R0100	916.527			916.527		
		Technical Provisions calculated as a whole			R0110				
Amount of the transitional on Technical Provisions	Best estimate		R0120						
	Risk margin		R0130						
	Technical provisions - total			R0200	18.793.895		18.793.895		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0210	7.348.932		7.348.932			
Best Estimate of products with a surrender option			R0220						
Gross BE for Cash flow	Cash out-flows	Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	27.365.919			27.365.919		
		Future guaranteed benefits	R0240						
		Future discretionary benefits	R0250						
	Future expenses and other cash out-flows			R0260	3.427.147		3.427.147		
	Cash in-flows	Future premiums		R0270	12.915.698		12.915.698		
		Other cash in-flows		R0280					
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations			R0290	-					
Surrender value			R0300						
Best estimate subject to transitional of the interest rate			R0310						
Technical provisions without transitional on interest rate			R0320						
Best estimate subject to volatility adjustment			R0330	17.877.368		17.877.368			
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures			R0340	18.866.052		18.866.052			
Best estimate subject to matching adjustment			R0350						
Technical provisions without matching adjustment and without all the others			R0360	18.866.052		18.866.052			

QRT - S.22.01.01.01 – Long Term Guarantees

S.22.01.01.01 Impact of long term guarantees measures and transitionals		Sheets	Z Axis:						
		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)							
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)						
			Without transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of all LTG measures and transitionals	
	C0010	C0020	C0040	C0060	C0070	C0080	C0100		
Technical provisions	R0010	20.514.532	20.514.532	20.514.532	20.607.107	92.575	20.607.107	92.575	
Basic own funds	R0020	12.748.134	12.748.134	12.748.134	12.727.504	-	20.630	12.727.504	
Excess of assets over liabilities	R0030	12.748.134	12.748.134	12.748.134	12.727.504	-	20.630	12.727.504	
Restricted own funds due to ring-fencing and matching	R0040								
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	12.748.134	12.748.134	12.748.134	12.727.504	-	20.630	12.727.504	
Tier 1	R0060	12.748.134	12.748.134	12.748.134	12.727.504	-	20.630	12.727.504	
Tier 2	R0070								
Tier 3	R0080								
Solvency Capital Requirement	R0090	5.423.214	5.423.214	5.423.214	5.433.100	9.886	5.433.100	9.886	
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	12.748.134	12.748.134	12.748.134	12.727.504	-	20.630	12.727.504	
Minimum Capital Requirement	R0110	2.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	-	2.500.000	-	

QRT - S.23.01.01.01 – OWN FUNDS

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	
				Z Axis:	
				Total	Tier 1 - unrestricted
				<i>C0010</i>	<i>C0020</i>
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	<i>R0010</i>			
	Share premium account related to ordinary share capital	<i>R0030</i>			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent	<i>R0040</i>			
	Subordinated mutual member accounts	<i>R0050</i>			X
	Surplus funds	<i>R0070</i>			
	Preference shares	<i>R0090</i>			X
	Share premium account related to preference shares	<i>R0110</i>			X
	Reconciliation reserve	<i>R0130</i>		12.748.134	12.748.134
	Subordinated liabilities	<i>R0140</i>			X
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	<i>R0160</i>			X
	Other own fund items approved by the supervisory	<i>R0180</i>			
	Own funds from the financial statements that should not be	Deductions	<i>R0220</i>		
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	<i>R0230</i>			
Total basic own funds after deductions		<i>R0290</i>		12.748.134	12.748.134
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on	<i>R0300</i>			X
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions	<i>R0310</i>			X
	Unpaid and uncalled preference shares callable on	<i>R0320</i>			X
	A legally binding commitment to subscribe and pay for	<i>R0330</i>			X
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2)	<i>R0340</i>			X
	Letters of credit and guarantees other than under	<i>R0350</i>			X
	Supplementary members calls under first subparagraph of	<i>R0360</i>			X
	Supplementary members calls - other than under first	<i>R0370</i>			X
Other ancillary own funds		<i>R0390</i>			X
Total ancillary own funds		<i>R0400</i>			X
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR		<i>R0500</i>	12.748.134	12.748.134
	Total available own funds to meet the MCR		<i>R0510</i>	12.748.134	12.748.134
	Total eligible own funds to meet the SCR		<i>R0540</i>	12.748.134	12.748.134
	Total eligible own funds to meet the MCR		<i>R0550</i>	12.748.134	12.748.134
SCR		<i>R0580</i>	5.423.214		X
MCR		<i>R0600</i>	2.500.000		X
Ratio of Eligible own funds to SCR		<i>R0620</i>	235,07%		X
Ratio of Eligible own funds to MCR		<i>R0640</i>	509,93%		X

QRT -S.23.01.01.02 – RECONCILIATION RESERVE

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve				Sheets
				<i>C0060</i>
	Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	<i>R0700</i>	12.748.134
		Own shares (held directly and indirectly)	<i>R0710</i>	
		Foreseeable dividends, distributions and charges	<i>R0720</i>	
		Other basic own fund items	<i>R0730</i>	
		Adjustment for restricted own fund items in respect of	<i>R0740</i>	
	Reconciliation reserve		<i>R0760</i>	12.748.134
	Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life	<i>R0770</i>	1.052.778
		Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-	<i>R0780</i>	-
	Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		<i>R0790</i>	1.052.778

QRT - S.25.01.01.01 - BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets		Z Axis:	
			Article 112		No	
			Net solvency capital requirement		Gross solvency capital requirement	
			<i>C0030</i>		<i>C0040</i>	
	Market risk	<i>R0010</i>	2.177.996	2.177.996		
	Counterparty default risk	<i>R0020</i>	108.639	108.639		
	Life underwriting risk	<i>R0030</i>	-	-		
	Health underwriting risk	<i>R0040</i>	4.052.041	4.052.041		
	Non-life underwriting risk	<i>R0050</i>	-	-		
	Diversification	<i>R0060</i>	-	1.246.959	-	
	Intangible asset risk	<i>R0070</i>	-	-		
	Basic Solvency Capital Requirement	<i>R0100</i>	5.091.717	5.091.717		

QRT - S.25.01.01.02 – CALCULATION SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	
			Article 112	
			Value	
			<i>C0100</i>	
	Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	<i>R0120</i>	0	
	Operational risk	<i>R0130</i>	331.497	
	Loss-absorbing capacity of technical provisions	<i>R0140</i>	-	
	Loss-absorbing capacity of deferred taxes	<i>R0150</i>	-	
	Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	<i>R0160</i>	-	
	Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	<i>R0200</i>	5.423.214	
	Capital add-on already set	<i>R0210</i>	-	
	Solvency capital requirement	<i>R0220</i>	5.423.214	
	Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-	<i>R0400</i>	0
		Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	<i>R0410</i>	0
		Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	<i>R0420</i>	0
		Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	<i>R0430</i>	0
		Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article	<i>R0440</i>	0
		Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	<i>R0450</i>	4 - No adjustment
		Net future discretionary benefits	<i>R0460</i>	0

QRT - S.28.01.01.05 – CALCULATION MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT

S.28.01.01.05 Overall MCR calculation			Sheets
			<i>C0070</i>
	Linear MCR	<i>R0300</i>	1.087.435
	SCR	<i>R0310</i>	5.423.214
	MCR cap	<i>R0320</i>	2.440.446
	MCR floor	<i>R0330</i>	1.355.803
	Combined MCR	<i>R0340</i>	1.355.803
	Absolute floor of the MCR	<i>R0350</i>	2.500.000
	Minimum Capital Requirement	<i>R0400</i>	2.500.000